

2014/6227 - LYON 2E - ZAC CONFLUENCE - TRANSFERT A TITRE GRATUIT D'UN EQUIPEMENT SECONDAIRE D'INFRASTRUCTURE SIS RUE CASIMIR PERIER COMPOSE D'UNE PISTE D'ATHLETISME - EI 02231 - N° INVENTAIRE 02231 T 002-01 - PROGRAMME 00020 - OPERATION 02231006 - AP 2009-1. □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2003/2323 du 17 mars 2003, vous avez approuvé le Programme des Equipements Publics (PEP) prévisionnel de la ZAC Lyon Confluence.

Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'Equipement Pluriannuel qui prévoit une enveloppe destinée aux acquisitions foncières.

Par délibération n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville, dont celle de l'AP 2009-1 « acquisitions foncières » - programme 00020 « tous secteurs ».

Le PEP prévoit la réalisation des équipements primaires et secondaires de superstructure et d'infrastructure dont une piste d'athlétisme relevant de la catégorie des équipements secondaires d'infrastructure. L'aménageur, la SPL Lyon Confluence, a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement de cette opération dans le cadre de la convention publique d'aménagement.

Cette piste d'athlétisme de 5 couloirs de 80 mètres, sur une surface de 995 m², située rue Casimir Perier à Lyon 2^e, entre le groupe scolaire Germaine Tillion et la voie SNCF, constituant le lot O de la ZAC Lyon Confluence - phase 1, a été réalisée et a fait l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage en date du 14 novembre 2013. Il est précisé que l'assiette foncière de cet équipement public se situe sur la parcelle cadastrée BC 221.

Ce bien est composé des éléments suivants :

- une voie d'accès en enrobé ;
- une piste d'athlétisme en enrobé « rouge » de 5 couloirs de 80 mètres ;
- une fosse de sable pour les sauts ;
- un portail et une clôture ;
- un réseau d'évacuation des eaux pluviales de la piste.

Les travaux étant aujourd'hui achevés, il convient de procéder à la régularisation foncière et domaniale de ce bien, en incorporant au patrimoine communal, par un acte de transfert de propriété notarié à titre gratuit, cet équipement sportif à destination de publics scolaires.

Pour votre complète information, les services de France Domaine ont estimé ce bien à 1 € selon avis rendu le 22 octobre 2013.

Les frais d'acte notariés, estimés à 800 €, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'opération 02231006 comprenant les frais notariés, est estimée à 800 €. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2009-1 « acquisitions foncières », programme 00020 « tous secteurs ».

Vu les délibérations n° 2003/2323 du 17 mars 2003, n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2013/5627 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 22 octobre 2013 ;

Vu le projet de compromis de vente ;

Vu le procès-verbal de remise d'ouvrage daté du 14 novembre 2013 ;

M. le Maire du 2^e arrondissement ayant été consulté le 3 octobre 2013 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition à titre gratuit à la SPL Lyon Confluence d'une piste d'athlétisme de 995 m² avec fosse de saut, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer aux conditions précitées, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette cession.

3. Les frais notariés estimés à 800 euros liés à cette opération 02231006 seront financés par affectation d'une partie de l'AP 2009-1 « acquisitions foncières ».

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, correspondant aux frais notariés estimés à 800 euros sera financée au budget de la Ville de Lyon à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire sur le programme 00020 « tous secteurs », opération 02231006 et sera imputée sur la nature comptable 2113, fonction 253,

selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu d'aléas ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 800 euros.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Superficie m ²	Nature comptable	Montant €	Commentaire
02231T002-01	Piste d'athlétisme	995,00	2113	1,00	Gratuit Estimation France Domaine
02231T002-01	Frais notariés Piste d'athlétisme		2113	800,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY